

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/11-538-1364 du 26/09/11

INSCRIPTIONS – BACCALAUREATS PROFESSIONNELS – SESSION 2012

Destinataires : Lycées Professionnels

Affaire suivie par : Mme OLIVIER-GUINARD ☎ 04.42.91.71.83 📠 04.42.91.75.02

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national et notamment son article L. 113-4 (chapitre III le recensement)

VU le code de l'éducation articles D 337-51 à D 337-94 (baccalauréat professionnel)

ARRETE

ARTICLE 1er : Les registres des inscriptions aux **épreuves de la session 2012 des baccalauréats professionnels** seront ouverts pour toutes les spécialités :

du mardi 8 novembre 2011 au jeudi 8 décembre 2011 inclus

ARTICLE 2 : Les dates limites d'inscription aux épreuves de la session de remplacement seront communiquées ultérieurement.

ARTICLE 3 : Pour être autorisés à s'inscrire à l'examen, les candidats assujettis à l'obligation de recensement et de participation à l'appel de préparation à la défense doivent être en règle avec ces obligations.

ARTICLE 4 : La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 26 septembre 2011

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille